

Interclubs départementaux jeunes 2026/2027

REGLEMENT

Article 1- Conditions de participation

Les interclubs départementaux jeunes sont organisés dans les catégories suivantes :

- Poussins (nés en 2018 et après)
- Benjamins (nés en 2016 et 2017)
- Minimes (nés en 2014 et 2015)
- Cadets (nés en 2012 et 2013)
- Juniors (nés entre 2008 et 2011).

Les joueurs (joueuses) devront être en possession de leur licence le jour de l'épreuve.

Les tableaux sont ouverts aux garçons et filles sans restriction, la mixité est autorisée.

Article 2- Droits d'engagements

Ils sont fixés à **10,20 €** par équipe.

Chaque club peut engager trois équipes maximums dans chaque catégorie. Le club organisateur de la compétition se verra néanmoins autoriser à inscrire une équipe supplémentaire dans chacune des catégories.

Article 3- Composition des équipes

La liste des joueurs ou joueuses qui composent chaque équipe devra impérativement parvenir au comité avec le bulletin d'engagement pour nous permettre d'effectuer le tirage au sort dans les meilleures conditions sportives possibles. Cette liste comprend 3 noms au minimum pour toutes les catégories (2 pour la catégorie poussin). Les joueurs ou joueuses ne pourront en aucun cas changer d'équipe pendant la compétition.

Néanmoins, avant le début de la compétition, un joueur inscrit dans une équipe pourra être remplacé par un joueur (inscrit ou non dans une autre équipe) à la seule condition que ce dernier ait un classement identique ou inférieur à celui du joueur remplacé.

Une équipe ne peut comporter qu'un muté(e) et un étranger.

Les équipes doivent être complètes, tout en sachant que **la mixité est autorisée !!!**

Un jeune pourra jouer dans la catégorie supérieure à la sienne mais ne pourra pas redescendre dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Article 4- Formule de la compétition

Avant chaque rencontre, le club choisit les 3 joueurs ou joueuses parmi les joueurs inscrits dans l'équipe pour disputer la rencontre.

Catégories benjamins à juniors :

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.

Les 3 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z.

L'ordre des parties est :

A - Y

B - X

BC ou AC - XZ ou YZ (double)

A ou C - Z ou X

C ou B - Y ou Z

Un joueur ne peut disputer que deux rencontres (soit 2 simples, soit un simple et le double).

Catégorie poussins :

Les équipes seront constituées de 2 joueurs ou joueuses minimum.

Le système de rencontre sera du type Coupe CORBILLON (AX, BY, double, AY et BX)

Dans tous les cas, la rencontre s'arrête au score acquis pour les catégories garçons.

Article 5- Organisation sportive

Dans chaque catégorie benjamin à junior, les tableaux sont partagés en deux groupes. Le groupe A contient les 8 meilleures équipes, en tenant compte des classements individuels des joueurs ou joueuses suivant le dernier classement mensuel paru (en prenant en compte les 3 meilleurs joueurs de l'équipe). Les autres équipes intègrent le groupe B.

Dans le groupe A, les équipes sont réparties en 2 poules de 4 équipes. Dans le groupe B, les autres équipes sont réparties en poules de 3 ou 4 équipes.

Pour les poussins, les poules sont établies en tenant compte des points obtenus lors des tours du critérium fédéral ayant eu lieu avant la date de la compétition et éventuellement du Circuit des Jeunes.

Les 2 premières équipes de chaque poule sont placées dans un tableau à élimination directe jusqu'au ½ finales, la place 3-4 est disputée pour établir un classement de 1 à 4.

Des parties de classement pourront être organisées si le temps et le nombre de tables le permettent.

Le juge-arbitre pourra modifier l'organisation d'un tableau en fonction du nombre de participants.

Le tirage au sort sera effectué, sous l'autorité du juge-arbitre, au siège du comité.

Article 7- Récompenses

Une coupe est remise à chaque vainqueur des tableaux A et B dans les catégories benjamins à juniors, ainsi que sur le tableau poussin. Les joueurs des quatre premières équipes de chaque tableau reçoivent par ailleurs des médailles.

Article 8- Qualification pour la phase régionale

Les interclubs départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional dans les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, à savoir les deux premières équipes des groupes A dans chaque catégorie.